

**COMMUNE
D'AYHERRE**

**DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Arrêté municipal n° 2021 - 12

Demande déposée le 02/02/2021 Complétée le 26/02/2021

Demande affichée le 02/02/2021

N° DP 064 086 21B0002

Par : **Monsieur RECHARD Christophe et Madame
RECHARD Laurence**

Demeurant à : **15 RUE DE LA COMEDIE
79000 NIORT**

Pour : **Création d'ouvertures et mise en oeuvre de panneaux
solaires**

Sur un terrain sis : **GAINEKO BORDA QUARTIER APAIRI**

Références cadastrales : **F 0639, F 0643**

Destination : Habitation

**Surface de plancher créée : 0
m²**

LE MAIRE,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu la demande pièces manquantes en date du 23/02/2021,
Vu le dépôt des pièces manquantes demandées en date du 26/02/2021,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,
Vu le règlement de la zone A,

ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

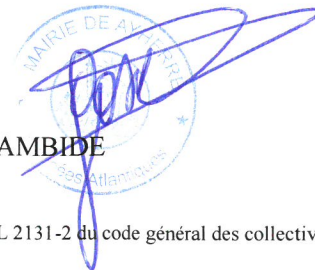
Article 2 : Lors de l'exécution des travaux, le pétitionnaire devra respecter les indications portées sur sa demande en ce qui concerne les matériaux et leurs couleurs.

Article 3 : Les panneaux photovoltaïques seront de préférence intégrés dans la toiture.

AYHERRE, le 16/03/2021

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.